



6, Avenue NAPOLEON III  
20110 PROPRIANO  
☎ 04.95.76.00.44  
Secrétariat du Maire

Propriano, le 24 Mars 2025

**ARRETE N° 2025-016**

**Portant transfert de la licence N° 7 sur un nouveau véhicule Taxi  
(ANNULE ET REMPLACE L'ARRETE N° 2024-054 du 04.12.2024)**

Le Maire de la Commune de Propriano ;

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté N° 2024-054 en date du 04 décembre 2024 suite à des modifications de visas, à savoir :

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2212-3 et L.2213-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des transports, notamment ses articles L.3121-1, L.3121-11-1, et R.3121-5 ;

Vu la loi n° 2014-1104 du 1er octobre 2014, relative aux taxis et aux voitures de transport avec chauffeur ;

Vu le décret n° 2014-1725 du 30 décembre 2014 relatif au transport public de personnes ;

Vu le décret n° 2017-236 du 24 février 2017 portant création de l'observatoire national des transports publics particuliers de personnes, du comité national des transports publics particuliers de personnes et des commissions locales des transports publics particuliers de personnes ;

Vu l'arrêté municipal 05 décembre 2023 fixant le nombre d'autorisations de stationnement de taxis dans la Commune de Propriano ;

Vu l'arrêté initial de création de l'Autorisation de Stationnement N° 7 en date du 21 Août 1973 ;

- Vu les références du contrat de location gérance signé le 24 novembre 2022 par M. Joël Giovannangeli : responsable de la SAS Taxi AG2A : le loueur et M. Michaël Pomi : responsable de la Société TPS Transport : le locataire-gérant ;

Vu l'arrêté N° 2022-038 en date du 12 décembre 2022 concernant l'autorisation du contrat de location gérance de taxi entre M. Joël Giovannangeli : responsable de la SAS Taxi AG2A : le loueur et M. Michaël Pomi : responsable de la Société TPS Transport : le locataire-gérant ;

Vu le courrier en date du 20 novembre 2024 émanant de la Société TPS Transport, informant la Commune du changement de véhicule concernant la licence de taxi N°7 sur le véhicule de marque : SKODA OCTAVIA immatriculé : GZ-730-WB ;

Vu la carte grise au nom de la SOCIETE TPS TRANSPORTS en date du 23 Octobre 2024, pour le véhicule de marque : SKODA OCTAVIA immatriculé : GZ-730-WB;

**ARRETE**

**Article 1er** : La SAS TPS Transport, représentée par Monsieur Michaël POMI, est autorisée à exploiter l'autorisation de stationnement N° 7 et à faire stationner sur les emplacements réservés à cet effet (côté Mairie-Avenue Napoléon III) et prévu par l'arrêté municipal du 05 décembre 2023, le véhicule taxi immatriculé GZ-730-WB, de marque SKODA OCTAVIA, en attente de la clientèle dans le respect des règles fixées par les textes susvisés. Celui-ci devra par ailleurs porter l'indication visible de la Commune de Propriano, ainsi que son numéro d'autorisation.

**Article 2** : Toute modification intervenant dans l'exploitation du véhicule taxi devra être notifiée dans les meilleurs délais à l'autorité municipale.

**Article 3** : La présente autorisation peut être suspendue ou retirée par l'autorité municipale après avis de la commission locale des transports publics particuliers de personnes, lorsque l'autorisation n'est pas exploitée de façon effective ou continue, ou en cas de violation grave ou répétée par son titulaire du contenu de cette autorisation ou de la réglementation applicable à la profession.

**Article 4** : Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 5** : Le Maire de Propriano, le Commandant de la brigade de gendarmerie de Propriano, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera transmise à Monsieur le Préfet de la Corse-du-Sud

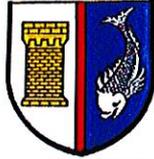
Fait à Propriano, le 24 Mars 2025

Le Maire



Paul-Marie BARTOLI

**MAIRIE DE PROPRIANO**



**6, Avenue NAPOLEON III  
20110 PROPRIANO  
☎ 04.95.76.00.44  
Secrétariat du Maire**

**Propriano, le 24 Mars 2025**

**PARC DES TAXIS DE LA VILLE**  
**AUTORISATION N° 7**

**PROPRIETAIRE DU VEHICULE :**

**NOM & PRENOM** : TPS TRANSPORT représentée par Monsieur Michaël POMI

**COTITULAIRE** : M. Joël GIOVANNANGELI

**ADRESSE** : Lieu-dit Analonga-Route de l'Ospedale-20137 PORTO-VECCHIO

**TAXI**

**MARQUE** : SKODA OCTAVIA

**TYPE** : M10SKDVP0859535

**N° D'IMMATRICULATION** : GZ-730-WB

**EST AUTORISE** à stationner avec son véhicule immatriculé : GZ-730-WB sur l'emplacement réservé au stationnement des taxis (côté Mairie-Avenue Napoléon III).

Le Maire

**Paul-Marie BARTOLI**